

# DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET L'ACTION CULTURELLE

DAAC/11-529-45 du 16 mai 2011

## APPEL A CANDIDATURE DE PROFESSEURS RELAIS AUPRES DU PN DES ECRINS (SECTEUR SUD)

Destinataires : - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'enseignement public

Affaire suivie par : - DAAC secrétariat - ☎ : 04 42 95 29 44

Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

- Thierry RAVOIRE, chargé de mission DAAC

Mel : [thierry.ravoire@ac-aix-marseille.fr](mailto:thierry.ravoire@ac-aix-marseille.fr)

Le Parc naturel régional du Queyras et le Parc national des Ecrins sont des territoires au patrimoine naturel et culturel remarquable. Leurs principales missions sont la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et social ainsi que l'éducation des publics aux problématiques territoriales. Ils s'attachent en particulier à proposer des actions éducatives auprès des publics scolaires.

### **Recrutement d'un enseignant pour assurer un service éducatif de 90 HSE annuelles auprès du Parc national des Ecrins (secteur sud - Gap).**

Cet enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines scientifiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le territoire du parc.

Les missions générales du professeur relais au sein du service éducatif sont définies dans la circulaire n° 2010-40 du 30 mars 2010 parue au bulletin officiel n° 15 du 15 avril 2010.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre le lieu culturel et les équipes éducatives, ils doivent :

- faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation aux multiples champs scientifiques et culturels concernés
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés dans l'académie
- travailler en équipe à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative, originale et rigoureuse en collaboration avec les équipes responsables des parcs
- mettre en œuvre le programme d'activités à destination des scolaires, assurer une mission de conseil aux établissements scolaires et d'aide au projet, notamment dans le cadre des partenariats développés entre les parcs et des établissements scolaires de proximité
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec les équipes des parcs et la DAAC
- participer à des actions de formation continue dans le cadre des dispositifs académiques
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

**Les enseignants qui souhaitent faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier avec avis du chef d'établissement. Il devra être constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de tout document annexe pouvant soutenir la candidature avant le 9 juin 2011 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

**Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13 621 Aix en Provence Cedex 1**

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.*